

# Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 156



Le Collectif Allier Citoyens a été créé en 2009 et rassemble 25 associations et 1000 adhérents. Il est engagé pour préserver la richesse et la diversité du Bourbonnais face à des projets éoliens toujours plus nombreux. Fort d'un réseau de femmes et d'hommes passionnés, il informe le public via conférences et réunions, sensibilise les élus et représente ses membres auprès des institutions. Le collectif soutient des énergies renouvelables cohérentes avec les spécificités locales, telles que l'hydroélectricité au fil de l'eau, la géothermie ou le solaire en toiture. Rejetant le mitage éolien, il œuvre pour un aménagement harmonieux, respectueux des habitants et des paysages de l'Allier.

## Le point de vue de Allier Citoyens sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

### EN BREF

L'Allier, territoire riche d'histoire et de diversité naturelle, comprend des sites emblématiques comme la forêt de Tronçais ou la montagne Bourbonnaise, ainsi qu'un patrimoine bâti exceptionnel avec ses châteaux et villages de caractère. L'économie locale repose sur l'agriculture, l'industrie et un tourisme axé sur la nature et le patrimoine. Préserver cet équilibre est essentiel pour dynamiser le territoire et attirer de nouveaux habitants.

Le conseil départemental, conscient des enjeux, investit chaque année des dizaines de millions d'euros pour valoriser le patrimoine et renforcer l'attractivité.

L'installation de grappes de machines géantes dans notre département peu venté et à l'habitat dispersé, ruine tous ces efforts. Ces projets suscitent de fortes oppositions locales en raison de leur impact visuel, sonore, économique, environnemental et social.

Les objectifs nationaux d'augmentation des énergies renouvelables imposent à l'Allier des quotas disproportionnés. Pourtant, les élus et citoyens déjà engagés dans cette transition, préfèrent des solutions adaptées, comme l'hydroélectricité au fil de l'eau, la géothermie et le solaire sur toiture, qui respectent le cadre de vie et le patrimoine. Ces alternatives offrent une transition énergétique harmonieuse, sans sacrifier l'identité locale ni alourdir les coûts pour les ménages.

Enfin, le collectif dénonce l'absence de prise en compte des réalités économiques et sociales dans les politiques nationales. Les coûts élevés de l'éolien, son intermittence et son faible impact sur la décarbonation en France posent question,

Le Collectif Allier Citoyens s'inscrit dans une dynamique de protection des paysages et de l'équilibre écologique du département de l'Allier, menacé par une multiplication de projets éoliens. Créé en 2009, ce collectif regroupe 25 associations qui partagent l'objectif commun de préserver la richesse culturelle, naturelle et historique du Bourbonnais. Ce réseau mobilise des citoyens déterminés pour sensibiliser tous les acteurs sur les enjeux liés à l'implantation non concertée de parcs éoliens.

Il rassemble des adhérents motivés par des objectifs variés. Chacun joue un rôle spécifique, qu'il s'agisse de veille juridique, d'organisation d'événements publics ou de collecte de données environnementales. Ensemble, ils forment un réseau fort et actif, capable de mobiliser efficacement face aux menaces de projets industriels.

## L'Allier : un territoire d'exception

L'Allier offre une diversité géographique remarquable, avec de grandes zones de bocages traditionnelles où se pratique une agriculture raisonnée de petites fermes, la montagne Bourbonnaise à l'Ouest de Vichy idéale pour les randonnées et les activités de plein air, la forêt de Tronçais au Nord, joyau naturel riche d'une grande biodiversité, Sologne Bourbonnaise à l'est riche de plaines et de forêts préservées.

Notre département est essentiellement rural avec 3 agglomérations Moulins, Montluçon et Vichy. L'économie est axée sur l'agriculture, l'industrie et le tourisme. L'habitat y est dispersé. Les projets, lorsqu'ils apparaissent, se situent toujours à proximité de nombreux

riverains. Cela entraîne des tensions très vives du fait des perturbations de leur cadre de vie. L'Allier, berceau des rois de France et terre d'histoire, dispose d'une richesse patrimoniale exceptionnelle avec plus de 570 châteaux et belles demeures, des villages de caractère, des églises romanes, une architecture renaissance, Art nouveau ou Art déco.

La politique de redynamisation de notre département à la population vieillissante et à l'économie fragile repose sur l'aide à l'agriculture, rendre attractif le territoire en termes de mobilité pour les entreprises et développer le tourisme de pleine nature. En cela les patrimoines naturel et bâti sont des vecteurs majeurs qu'il faut préserver<sup>1</sup>

Le conseil départemental a investi 86 M€ en 2024 afin de renforcer l'attractivité de l'Allier. Une somme en hausse constante qui sert notamment à valoriser le patrimoine naturel et architectural ou encore à soutenir les projets des acteurs du territoire. Le classement de Vichy au patrimoine mondial de l'UNESCO illustre bien l'importance de protéger ces zones contre des installations industrielles susceptibles de dénaturer leur environnement visuel.

Le conseil départemental a compris dès 2018 que l'installation de machines géantes anéantirait l'attractivité touristique<sup>2</sup> et a voté un moratoire contre le développement anarchique de l'éolien.

---

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/s/la-region-et-le-departement-debloquent-197-meu-pour-preparer-lavenir-de-lallier>

<http://www.perspectivesecologiques.com/tel echargements/EOLIEN%20Motion%20Conseil %20Departemental%20Allier%20Juin%202021 8.pdf>

## L'éolien dans le cadre des documents de planification énergétique

Les objectifs nationaux d'augmentation des capacités éoliennes, fixés dans le cadre de la PPE et du SRADDET, imposent une charge disproportionnée à l'Allier. Ce département est censé accueillir 1 300 MW d'énergies renouvelables supplémentaires d'ici 2030, soit le double de la moyenne régionale.

| Département       | Eolien Installé 2020 (MW) | EnR prévu 2030 (MW) issu du S3RenR | % d'EnR déployé par rapport à l'objectif régional |
|-------------------|---------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------|
| 03 : Allier       | 47                        | 1300                               | 17                                                |
| 38 : Isère        | 3                         | 1000                               | 13                                                |
| 26 : Drôme        | 145                       | 846                                | 11                                                |
| 07 : Ardèche      | 202                       | 725                                | 9                                                 |
| 63 : Puy-de-Dôme  | 50                        | 650                                | 8                                                 |
| 01 : Ain          | 29                        | 579                                | 7                                                 |
| 15 : Cantal       | 107                       | 574                                | 7                                                 |
| 69 : Rhône        | 8                         | 570                                | 7                                                 |
| 42 : Loire        | 0                         | 470                                | 6                                                 |
| 43 : Haute-Loire  | 69                        | 400                                | 5                                                 |
| 73 : Savoie       | 0                         | 360                                | 5                                                 |
| 74 : Haute-Savoie | 0                         | 315                                | 4                                                 |
| Total             | 660                       | 7789                               | 100                                               |

Figure 1-Objectifs SRADDET de déploiement des EnR dans la région AURA

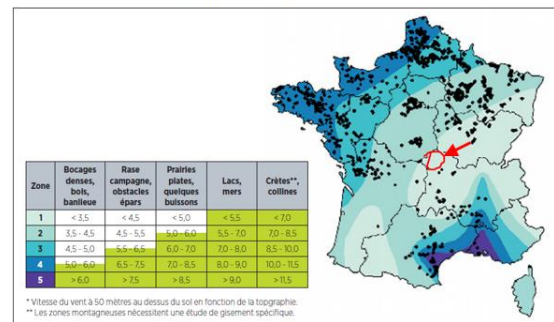
Cette concentration excessive est perçue comme une injustice territoriale. D'autres départements présentant des caractéristiques similaires échappent largement à ces obligations, renforçant le sentiment d'écart entre territoires.

Les habitants et les élus de l'Allier dénoncent un manque de concertation et une centralisation des décisions qui ignore les réalités locales. Les PCAET des EPCI reflètent ce rejet de l'éolien. Ils préfèrent favoriser des solutions plus respectueuses des spécificités du territoire, telles que la géothermie et le solaire sur toiture.

Dans le cadre de la loi APER des Zones d'Accélération EnR ont été définies mais très peu de communes ont défini des zones d'accélération éoliennes. Les tensions sociales et le manque d'acceptabilité expliquent largement ce choix, les élus préférant des solutions plus consensuelles adapté au territoire et préservant la qualité de vie des habitants.

Tout ceci ne doit pas faire oublier que l'Allier fait partie des départements les moins ventés de France (source ADEME). Les machines sont démesurées pour exploiter le peu de gisement éolien disponible. Les arrêtés de refus déjà émis par la préfecture de l'Allier soulignent tous l'argument d'écrasement des paysages.

Figure 2 - Localisation des parcs éoliens français en fonction du gisement éolien (dans le tableau, vitesse du vent\* en m/s) au 1<sup>er</sup> avril 2016. Les données de vitesse de vent proviennent de l'ADEME (2011), celles des parcs éoliens proviennent de Marx (2017)



## Les Objectifs de la PPE3

La Politique Pluriannuelle de l'Énergie 3 (PPE3) prévoit de doubler la capacité éolienne nationale d'ici 2035, atteignant ainsi 45 GW pour l'éolien terrestre. Cependant, cet objectif suscite de nombreuses critiques, en raison des implications sociales, économiques et environnementales qu'il entraîne.

L'opposition aux projets éoliens n'a jamais été aussi forte. Les collectifs citoyens, les élus locaux et les associations dénoncent les nuisances paysagères et environnementales engendrées par ces installations. Les délais d'instruction s'allongent, et les recours juridiques se multiplient, illustrant le rejet croissant de cette forme d'énergie. Dans notre département où les paysages préservés constituent un patrimoine inestimable, l'implantation de ces structures est perçue comme une agression directe contre l'identité locale.

Cependant, l'objectif reste de poursuivre le déploiement de l'éolien à un rythme de 1,5 GW par an, soit le même rythme que celui observé ces dernières années. Cela démontre clairement qu'il n'a pas été tenu compte de

l'opposition croissante envers ce type d'énergie. Cette perte d'acceptabilité freinera le développement de façon certaine.

Les coûts associés à l'éolien soulèvent des interrogations majeures. Après vingt ans de déploiement éolien cette industrie n'est toujours pas mature et nécessite encore des subventions publiques qui pèsent directement sur la facture des ménages. Le collectif s'étonne de l'absence de préoccupations concernant le prix de l'électricité dans la PPE3. On encourage l'électrification des usages sans prendre en compte le prix que ce soit pour les particuliers ou les industriels. Récemment, des exemples de grands groupes français quittant le territoire<sup>3</sup> en raison de tarifs électriques trop élevés illustrent cette problématique.

Par ailleurs, alors que la consommation électrique diminue grâce aux efforts de sobriété, à la contraction de la demande économique et aux effets du réchauffement climatique, le collectif questionne les projections élevées communiquées par RTE.

## Les limites de l'éolien pour répondre aux besoins énergétiques et climatiques

Les EnR intermittentes s'intègrent mal dans le réseau électrique qui a été conçu pour être descendant. Les points de production disséminés sur le territoire contraignent à renforcer le réseau de transport et de distribution à un coût estimé de 200 milliards d'euros qui sera supporté finalement par le consommateur.

L'intermittence de l'éolien constitue une limite intrinsèque. La production d'énergie éolienne est tributaire des conditions climatiques et ne correspond pas toujours aux

besoins en temps réel. Par exemple, les périodes de faible vent coïncident souvent avec des pics de consommation hivernaux, nécessitant un recours accru à des sources fossiles.

L'argument selon lequel l'éolien permettrait de réduire significativement les émissions de CO2 reste controversé. Une étude publiée par RTE<sup>4</sup> dans le rapport technique du Bilan prévisionnel 2019 a simulé le fonctionnement du système électrique actuel sans les installations éoliennes et solaires. Selon cette analyse, ces installations auraient permis d'éviter environ 22 millions de tonnes de CO2 par an, dont seulement 5 millions en France, le reste (17 millions) bénéficiant aux pays voisins. Soit une réduction de 10 g de CO2 par kWh produit sur les 473 TWh d'électricité consommés en France.

Ces chiffres révèlent que l'éolien n'a qu'un impact limité sur la décarbonation du système électrique français, qui est déjà l'un des moins carbonés d'Europe (52 g de CO2/kWh en moyenne). Par contre, ils mettent en évidence que les contribuables et consommateurs français financent indirectement la réduction des émissions de CO2 des pays voisins. Cela se fait au détriment des paysages français et au prix des nuisances que subissent les riverains, soulevant des questions sur la pertinence et la justice de ce modèle énergétique.

## Les alternatives adaptées au territoire de l'Allier

Le département de l'Allier, riche de sa diversité naturelle et de ses spécificités géographiques, dispose de nombreuses alternatives énergétiques plus adaptées que l'éolien pour accompagner la transition

---

<sup>3</sup> <https://www.lefigaro.fr/societes/michelin-annonce-la-fermeture-de-deux-usines-en-france-20241105>

<sup>4</sup> <https://assets.rte-france.com/prod/public/2020-06/note%20bilans%20co2.pdf>



énergétique tout en respectant son patrimoine, ses paysages et la qualité de vie de ses habitants.

### *L'hydroélectricité au fil de l'eau*

L'hydroélectricité au fil de l'eau constitue une solution durable et respectueuse de l'environnement, particulièrement adaptée à l'Allier, traversé par plusieurs cours d'eau majeurs comme l'Allier, la Sioule ou encore la Besbre. Contrairement aux grands barrages, cette technologie utilise la force motrice des rivières sans modifier significativement leur cours, réduisant ainsi l'impact environnemental. Les centrales au fil de l'eau fonctionnent de manière continue et prévisible, fournissant une énergie stable et renouvelable.

Dans l'Allier, plusieurs sites présentent un potentiel hydroélectrique inexploité. De nombreux anciens moulins, aujourd'hui à l'abandon, pourraient être restaurés et équipés de turbines modernes pour produire de l'électricité à petite échelle. Ces projets locaux permettent de valoriser le patrimoine tout en participant à l'autonomie énergétique des communes. De plus, les rivières de l'Allier bénéficient d'un débit régulier, idéal pour ce type de production énergétique.

### *La géothermie*

Allier, riche en formations géologiques variées, offre des opportunités pour le développement de la géothermie.

Les technologies géothermiques disponibles aujourd'hui permettent de chauffer des habitations, des bâtiments publics ou encore des exploitations agricoles avec un impact environnemental minimal. Des projets pilotes pourraient être développés autour de zones thermales comme Vichy, qui bénéficie déjà d'une expertise locale en matière de gestion des ressources souterraines.

### *Le solaire en toiture et sur friches industrielles*

Le potentiel solaire de l'Allier, bien que modéré par rapport à certaines régions du sud de la France, est loin d'être négligeable. Développer le solaire en toiture et sur les friches industrielles représente une alternative pertinente et respectueuse des paysages locaux. L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics, agricoles et résidentiels permettrait de produire de l'énergie sans empiéter sur les terres agricoles ni dénaturer les sites naturels. Par ailleurs, les friches industrielles du département offrent des surfaces idéales pour accueillir des installations solaires de plus grande envergure. Ces terrains inutilisés, souvent proches des réseaux électriques, permettent de minimiser l'impact environnemental et de réduire les coûts d'aménagement.

### *Une transition énergétique harmonieuse*

En combinant ces trois solutions, l'Allier peut envisager une transition énergétique respectueuse. Ces alternatives offrent des réponses adaptées aux enjeux environnementaux, tout en protégeant le cadre de vie des habitants et en valorisant les ressources naturelles et patrimoniales du département.

## **Pour un développement énergétique cohérent et harmonieux**

Le déploiement massif de l'éolien, tel que prévu par la PPE3, n'est pas adapté à l'Allier. Les impacts sur les paysages, la biodiversité, les habitants et l'économie locale imposent de privilégier des alternatives plus respectueuses. Nous appelons les décideurs à intégrer les particularités locales dans leurs politiques énergétiques afin de garantir une transition harmonieuse et partagée.